

COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX
Place du 19 mars 1962
63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU jeudi 19 février 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 19 février 2015 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Serge FAYET, maire.

PRESENTS : BLIN Stéphane, BONNOT Marc, BOYER Pascal, CHEVARIN Sandrine, CONSTANCIAS Hubert, DUCOURET Dominique, DUMAS Cyril, FAYET Serge, GIRARD Michel, GONON Gilles, GOUILLARDON Séverine

Monsieur DUMAS Cyril a été élu secrétaire.

Le précédent Compte-Rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire lit à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal la carte, reçue de la famille FAYET, les remerciant de leurs soutiens lors du décès de Monsieur FAYET Jean.

N°7/2015 ADHESION A L'EPF-SMAF

Monsieur le Maire expose :

- le **syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule »** (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
- La **communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs** (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- la **commune de Saint Pierre La Bourlhonne** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014 a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DONNE son accord aux adhésions précitées.

N°8/2015 PARTICIPATION FINANCIERE AU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une aide financière est versée au budget SMGF pour couvrir les frais et notamment le remboursement d'emprunt.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2015 et afin que le trésorier puisse acquitter l'échéance de l'emprunt du SMGF au 30 mars 2015, Monsieur le Maire demande d'effectuer une aide financière de 3 800 € au budget du SMGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le versement d'une aide financière de 3 800 € au budget SMGF
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
Article 74741 Commune membres;

S'ENGAGE à inscrire cette somme au budget général 2015
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
Article 65738 Autres organismes publics au budget SMGF.

N°9/2015 INTEGRATION DE LA VENTE DES TOPOGUIDES DE LA CCMT ET GUIDE VTT DANS LA REGIE DE RECETTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 septembre 2005 instituant une régie de recette de la commune pour encaisser les produits de photocopies etc...

La CCMT ne concevant plus de dépôt vente, la commune doit s'acquérir des topoguides et procéder à la vente, il en est de même pour les topoguides VTT produits par l'association Espace VTT des Bois Noirs.

Il est nécessaire d'intégrer la vente de ces produits dans la régie de recette.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE d'intégrer les produits de la vente des Topoguides de la CCMT et ceux du VTT dans la régie de recette de la commune. (Imputation au compte 7088) ;

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

S'ENGAGE à inscrire ces crédits au budget général 2015.

ETUDE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA PARTIE HAUTE DU VILLAGE DU MAS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Société C²EA a transmis un devis pour une étude de caractérisation des effluents à l'entrée de l'unité du traitement du village du Mas. Cette proposition fait suite de la présentation du rapport de contrôle vidéo des Ets DUBOST ASSAINISSEMENT.

Le montant de cette étude serait de 4 848.00 € TTC.

Après discussions entre les membres du Conseils, il est décidé de différer la prise de décision du Conseil sur le devis précité et de contacter la société d'assurance de la commune afin de connaître leurs modalités de prises en charge des frais dans ce type d'affaire.

N°10/2015 REPARTITION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA COMMUNE POUR LA REMISE EN ETAT DU CAPTAGE DE L'ASA

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 35/2014 du 3 juin 2014 demandant une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire de M. André CHASSAIGNE

Une aide de 5 449 € a été accordée à la commune. Il est nécessaire de répartir ce montant, en accord avec l'ASA : 4 086.75 € au bénéfice de l'ASA et 1362.25 € au bénéfice de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de répartir le montant de 5 449 € correspondant à l'aide financière accordée par Monsieur André CHASSAIGNE, dans le cadre de sa réserve parlementaire, tel qu'énoncé ci-dessus.

N°11/2015 REPRISE D'ETAT D'ACTIF ET DUREE D'AMORTISSEMENT DU RESEAU D'EAU

Monsieur le maire rappelle que les immobilisations au budget eau et assainissement font l'objet d'amortissements. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La durée de l'amortissement du réseau d'eau, a été fixée par l'assemblée délibérante à 40 ans.

Une partie étant déjà amortie Il est nécessaire de reprendre l'état d'actif.et de modifier la durée de l'amortissement du réseau d'eau.

Le maire propose une durée d'amortissement du réseau d'eau de 35 ans pour le reste à amortir de 272 745.56 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE une durée d'amortissement du réseau d'eau de 35 ans pour le reste à amortir de 272 745.56 €.

N°12/2015 ANNULATION DELIBERATION N° 2/2015

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n° 2/2015 portant sur la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

La commune ne rentre pas dans les critères de consommations fixés au minimum à 36 Kva.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'annuler la délibération n°2/2015 du 19 janvier 2015.

MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil que la chambre des notaires du Puy de Dôme a transmis une demande de motion de soutien en faveur des notaires de France et contre la réforme des professions réglementées dite « Loi MACRON ». Il ajoute qu'aux vues des derniers débats à l'Assemblée Nationale, le vote d'une telle motion est devenu obsolète.

Le conseil municipal ayant ouï cet exposé et après avoir débattu du sujet décide de ne pas donner de suite à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

1/ MATERIEL ROULANT :

- Enquête pour un nouveau camion :

Nous avons reçu les devis de l'UGAP, MERCEDES, RECTIF 15000.

La meilleure proposition a été faite par MERCEDES.

Elle a été présentée à Mr le Percepteur, qui déconseille de faire cet investissement, au vue des restrictions des dotations de l'Etat.

- Maintenance du camion DAF :

Contrôle Technique : un devis de 5 400 € TTC a été reçu suite à une expertise réalisée au garage COMBRONDE.

Certains membres du Conseil font part de leurs vœux de se renseigner sur les tarifs de locations d'un camion.

2/ BATIMENTS / AUBERGE :

- Auberge : isolation cuisine – DETR :

Le dossier de demande de dotation « DETR » a bien été reçu par les services de l'état. La réponse sur l'éligibilité de la commune sera donnée courant printemps.

- Toiture de la Grange :

Un devis de fournitures a été reçu des Ets BIG MAT à La Monnerie.

Au vue des restrictions des dotations, ces travaux ne peuvent être inscrits au budget investissement 2015 de la Commune.

- Cuve à fioul:

Au vue des restrictions des dotations, ces travaux ne peuvent être inscrits au budget investissement 2015 de la Commune.

3/- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / BOISEMENTS :

Monsieur GIRARD Michel distribue aux membres du conseil le compte-rendu de la Commission d'Aménagement Territoire / Boisement

- Sectionnaires / communaux :

Cartographie effectuée et création de groupe de travail réparti sur trois secteurs de la commune (bas, milieu et haut) afin d'identifier sur le terrain les parcelles, ainsi que les « voies » et chemins communaux.

- Vente de bois – Châtaignier :

Une délibération sera proposée lors du prochain conseil afin de déterminer le prix de vente de bois coupé appartenant à la commune.

- Station d'épuration du Mas :

Déversoir d'orage : sera mis de nouveau en position « service » afin de protéger les ruisseaux et rivières en aval de la station.

Vidange sauvage : un titre de paiement sera émis par la commune à l'encontre du fautif.

- Espace V.T.T :

Chemin en cours de nettoyage suite aux tempêtes de cet automne.

Topo-guides en cours d'élaboration.

- Formation Certi-phyto:

Il est obligatoire de posséder un certificat dit « certiphyto » afin de pouvoir acheter et utiliser les pesticides nécessaires à l'entretien des lieux publics (notamment des allées du cimetière).

La commune de Celles propose de mutualiser les coûts en faisant passer ce certificat à plusieurs agents en même temps pour un montant de 60 € par personne au lieu de 220 €.

4/ VOIRIES – DENEIGEMENT :

- Entretien des voiries :

La Virade : entretien d'un chemin privé, le chemin communal demandant trop de frais pour être rouvert

Chemin de l'Anglade à Montvianeix : il est fait part de la demande d'entretien du chemin communal par Monsieur BOUCHE et de la nécessité de trouver une solution en accord avec celui-ci afin de limiter le passage de véhicules sur son terrain.

Chemin de Paslières : pas d'avancer. Problème de communication avec la commune de Paslières.

- Déneigement :

Des réclamations au sujet de l'état de déneigement de la D201 ont été communiquées aux membres du Conseil.

5/ P'TIT JOURNAL / COMMUNICATION :

- P'tit Journal :

Le n°57 sortira le 01/04/2015

Les dates des prochaines réunions ont été définies entre les membres du Conseil

- Site Communal :

En attente de devis.

6/ CCAS :

- Journée intergénérationnelle

Lors de sa dernière réunion le C.C.A.S. a décidé d'organiser un goûter crêpe intergénérationnel sur le thème « *Ecole d'aujourd'hui et d'autrefois* »

- Personnes âgées ou handicapées isolées à domicile

Un registre est mis à la disposition de ceux et celles qui le souhaitent dans les locaux de la Mairie.

L'idée de mise en place de référent par secteurs et de visiteurs à domicile a été débattue lors de la dernière réunion.

7/- ERDF :

- Travaux sur la commune :

A *BANCHEREL* : pas encore commencé.

8/ CINE PARC

- Ciné discussion :

Le film « *Il était une fois une forêt* » sera proposé à la fin du printemps, suivi d'un débat.

9/ CCMT :

- Formation d'un Assistant de Prévention des risques professionnels

La C.C.M.T. sera contactée à ce sujet.

Monsieur CONSTANCIAS Hubert remercie Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal pour leur présence et leurs soutiens lors des obsèques de son père, Monsieur CONSTANCIAS Marcel.